

Séance extraordinaire du 2 décembre 2013**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Ouverture de la séance.

1.1 Adoption de l'ordre du jour.

1.2 Révocation unanime de l'avis de convocation.

1.3 Offre d'achat du 280, Route 321 à Lac-Simon.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROCÈS-VERBAL**1**

Session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **2 décembre 2013 à 13 h 05 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard	Gilles Robillard	Odette Hébert
Chantal Crête	Michel Lavigne	Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Aucune personne n'assiste à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE**1.1****300-12-2013****Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

1.2**301-12-2013****Révocation unanime de l'avis de convocation.**

Il est unanimement proposé;

QUE ce conseil révoque l'avis de convocation conformément à la Loi (C.M.Q. Art.157).

Adoptée

1.3**302-12-2013****Offres d'achat du 280, Route 321 à Lac-Simon.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité par l'intermédiaire de son conseil municipal croit opportun de faire l'acquisition du 280, Route 321 à Lac-Simon;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil croit que ce site soit un endroit idéal pour aménager une salle communautaire et son bureau administratif;

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité en matière d'espace pour les organisations de loisirs, les familles et les autres groupes visés dans la politique familiale;

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

QUE ce conseil mandate la notaire Guylaine Gratton afin de préparer une offre de service de cent-soixante-mille dollars (160 000,00 \$) pour l'acquisition du 280, Route 321 à Lac-Simon;

QUE le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert soient autorisés et mandatés à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert soient autorisés à signer tous les effets bancaires à la réalisation de la présente résolution incluant les frais de services professionnels.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Notaire Guylaine Gratton

2.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question n'est posée.

3.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

303-12-2013

Levée de l'assemblée.

Sur proposition Monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE la séance soit levée à 13 h 12.

Adoptée

Jacques Maillé
Maire

Benoit Hébert
Directeur général et
secrétaire-trésorier